

REUNION du Vendredi 02.02.2007 20 H 30 Mairie Digulleville

Conjointement avec l'association Du Douet du Marais

ORDRE DU JOUR : Projet de mise en sécurité de nos bateaux au Port du Caban et de la Marette à DIGULLEVILLE. Discussion sur les modalités à appliquer au sujet de la prévention des vols sur les sites du Caban et de la Marette faisant suite à la réunion du 23.01.07 chez Joël LEQUILBEC. Il s'agit d'un souhait unanime des adhérents.

BILAN ACTUEL : Depuis 1998 pratiquement tous les ans des vols sont commis sur les bateaux. Des moteurs sont dérobés, le matériel gravement endommagé. Des bateaux sont détachés et perdus. En 2006, trois séries de vols ont eu lieu en Juin - Août et Octobre. En Octobre 5 bateaux ont été détachés, deux bateaux ont disparu, un autre a été gravement endommagé, cinq moteurs ont été volés.

Aucun auteur n'a été arrêté, mais il semblerait que ceux-ci soient originaires des pays de l'est (Lituanie- roumanie etc.)

Lors de la précédente réunion, des approches ont été effectuées en vue de mettre en commun nos ressources pour assurer la sécurité de nos bateaux. Il en résulte que la situation qui dure depuis 10 ans environ n'est plus tenable pour les plaisanciers.

• Il en résulte un objectif privilégié commun : **La prévention pour dissuader d'agir tout malveillant.**

• Cet objectif semble a priori préférable à celui de faire « des plaques » avec ou sans jumelles pour tenter de faire interpellé les auteurs des vols ou des dégradations par les forces de gendarmerie car il est évident que les membres des Associations doivent se garder de toute intervention hasardeuse pouvant être dramatique (Armes, blessures, échec des interpellations et fuite des auteurs, dégâts aux véhicules etc..) sans oublier la mise en cause des dirigeants des associations. Il n'empêche qu'il s'agirait en tout cas d'un échec puisque le but tentant à empêcher les vols n'aurait pas été atteint.

• Ainsi si la prévention est retenue plusieurs actions sont envisageables:

1° Assurer une garde permanente de nuit de 23 H à 04 H 00 du 01.06 au 30.06 à l'aide des adhérents des deux associations. (La période peut varier du 15.05 au 15.09 - à discuter)

• **Moyen :** Avec l'ensemble soit 60 personnes environ pour assurer 120 jours à deux personnes de garde il faut prévoir un tour de garde par mois par adhérent.

• **Obligation :** Tout adhérent doit assurer son tour. En cas de défection une contrepartie pécuniaire doit être envisagée (150 à 250€ équivalent au tarif gardien). Établir un calendrier et faire prendre quatre tours aux vacanciers pendant leur mois de congé sinon les sédentaires devront assurer. Il faut l'adhésion de tous.

• **Conclusion :** Avec de la bonne volonté c'est réalisable et surtout c'est très bon marché.

2° Assurer la protection des lieux en faisant appel à une société de gardiennage :

• **Moyen :** Société de gardiennage agréée qui fournit le personnel avec ou sans chien, véhicule, assurance, consignes, relevés des numéros de voitures, moyens de communication.

• **Coût du Gardiennage :** Plusieurs entreprises ont été contactées pour trois devis :

1. 01.05 au 01.09 : 23 h / 04 h - 496 heures 10 434 € soit 21.03 €/h : ou 600 h/saison = 12 621 € 5h/120j

2. 01.05 au 01.09 : 00 h / 04 h - 336 heures 6 662 € soit 19.82 €/h : ou 600 h/saison = 9 517 € 5h/120j

3. 01.06 au 01.10 : 23 h / 06 h - 840 heures 20 890 € soit 24.86 €/h : ou 600 h/saison = 14 916 € 5h/120j

• **Financement.** (Les deux associations ne peuvent pas assumer seules ce budget) : Cf Pouvoirs publics.

Exemple : 14 916 € / 4 = 3729 € sous forme de subvention du District.

3729 € sous forme de subvention Omonville la Petite - Douet du Marais.

3729 € sous forme de subvention Digulleville - Association du Caban.

3729 € en charge des deux associations soit 62 € par adhérent.

• **Conclusion :** Cette solution est la plus sûre. Pas de souci d'organisation. Le gros problème est le financement. Si les communes et le district ne nous assurent pas de leur soutien financier c'est quasi-impossible. Un quart du financement ou une autre portion pourrait être assurée par les adhérents qui risquent de lâcher si celle-ci est trop élevée (au-dessus de 50 €).

- **3° Assurer la protection des lieux en faisant appel à du personnel embauché pour l'occasion :**
- **Moyen :** Chaque association embauche en C.E.A un personnel à mi-temps pour assurer la surveillance continue 5 heures journalièrement de nuit soit 150 heures pour le mois ou 600 heures pour 4 mois et 75 heures mensuelles pour chaque employé.
- **Coût de deux emplois :** 625 € X 2 = 1250 € + 100 € indemnités congés par mois. 1350 € X4 mois de 01.06 au 01.09 = 5 400 € pour la saison de 600 heures.
- **Financement :** Idem cas précédent : 1350 € par organisme et 22.50 € par adhérent.
- **Conclusion :** En apparence le chèque emploi association est séduisant. Néanmoins, il faut trouver deux personnes sérieuses. Prévoir un véhicule ? - des moyens de communication et d'alerte - Un local et autres accessoires non prévus pour l'instant - Extension de garantie des assurances au cas où ? Enfin là aussi il faut l'appui des deux communes et du district.
- **4° Solution : Ne rien faire.** Sans commentaire.

Toutes les bonnes idées réali sables sont à prendre.

Enfin il existe aussi d'autres solutions plus ou moins extrêmes mais un peu d'humour ne peut pas faire de mal en ces circonstances :

• **5° Reconstituer le mur de l'Atlantique :**

Moyen : se reporter dans les années 40. Les ingrédients sont là. Nombreux blockauss pour constituer des points de vigie. Sur chaque casemate telle « la Gouinerie », placer deux canons de 155 couplés à trois mitrailleuses de 50. La cabane à Jean pourrait être le mess avec bar ou le PC.

Moyens mobiles : Au surplus acquérir deux chars Patton M.47 pour patrouiller le long du littoral, bloquer les chemins au cas où et servir de protection aux adhérents de faction.

Moyens passifs : Enfourer des chevaux de frise sur la grève pour empêcher que les voleurs ne s'échouent avec nos bateaux volés. Ne pas oublier les mines.

Surveillance continue : Les adhérents devront être vigilants tout au long de la saison et s'efforceront de sortir leur chien (berger de préférence) sur le littoral des deux ports.

Communication : Comme en 40, le portable ne passant pas au Caban, il faut soit ressortir les pigeons voyageurs ou les couvertures avec un feu pour faire des signaux.

Coût et financement : Pas de problème avec les surplus, le matériel devrait facilement se trouver et qui sait peut-être qu'il y en a encore de planqué.

INCONVENIENT : On risque d'abîmer les choux marins avec les chenilles des chars et puis nous ne sommes plus en 40 mais en 2007.

Bonne soirée
J-CC